

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
COMMUNE DE SALINS-FONTAINE

Décision du Maire n° 11-2025

Objet : Demande de subvention auprès de la Région – Aménagement de voirie à Ponserand (Création de places de stationnement, création d’un cheminement piétons, et réhabilitation de la voie communale)

Le Maire de la Commune de Salins-Fontaine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 55/20 du 22 juin 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions pour l'ensemble des dossiers de fonctionnement et d'investissement qui pourraient bénéficier d'aide financière.

Vu le projet d'aménagement de voirie à Ponserand (Création de places de stationnement, création d'un cheminement piétons, et réhabilitation de la voie communale).

DECIDE

Article 1^{er} : De solliciter la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'obtention d'une subvention, la plus élevée possible pour le projet d'aménagement de voirie à Ponserand (création de places de stationnement, création d'un cheminement piétons, et réhabilitation de la voie communale). Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 99 323,50 € HT.

Article 2 : Les crédits nécessaires pour la réalisation de cette opération sont inscrits au budget principal 2025 de la Commune au compte 231.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité de la préfecture de la Savoie et publiée. Le maire rendra compte de cette décision lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 4 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Salins-Fontaine, le 16 septembre 2025.



Le Maire,

Françoise CROUSAZ.